



Assemblée générale

Distr. limitée
17 décembre 2007
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Organisation des travaux

Note du Président

1. Organes subsidiaires

1. À ses précédentes sessions, le Comité spécial a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Les réunions du Bureau sont ouvertes à tous les membres du Comité spécial. Celui-ci a de plus en plus souvent recouru à la pratique des consultations officielles, s'efforçant ainsi de réduire au maximum le nombre de ses séances officielles.

2. Le Président recommande au Comité spécial de continuer à tenir le plus souvent possible des consultations officielles. Cela étant, il pourra examiner des questions urgentes, ainsi que des points particuliers, avec le Bureau.

2. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites à l'ordre du jour

3. On trouvera à l'annexe à la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner au cours de l'année, y compris les décisions qu'il a adoptées et une indication des modalités d'examen qu'il pourra retenir pour chaque question. À ce sujet, le Président aimerait en particulier appeler l'attention du Comité spécial sur l'alinéa d) du paragraphe 7 de la résolution 62/120 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2007, dans lequel le Comité spécial était prié d'achever avant la fin de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et en coopération avec la puissance administrante sur le territoire en question, l'élaboration d'un programme de travail constructif répondant au cas particulier de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires précis.

4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-deuxième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question (A/AC.109/2008/L.1). Il est également entendu qu'il continuera à s'inspirer des



dispositions pertinentes du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme pour la période 2001-2010 (A/56/61, annexe), que l'Assemblée générale a proclamée dans sa résolution 55/146 du 8 décembre 2000 et sa résolution 60/120 du 8 décembre 2005 sur la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

3. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions

5. Le Président tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur certaines activités envisagées dans le cadre du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au calendrier des réunions que l'Assemblée générale a approuvé à sa soixante-deuxième session¹.

4. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale

7. Conformément à la pratique inaugurée par le Comité spécial en 2005, il est suggéré que le Comité continue de formuler ses décisions sous forme de projets de décision de l'Assemblée générale et présente ces projets à l'Assemblée à sa soixante-troisième session. Par ailleurs, le Comité spécial souhaitera peut-être recommander à son rapporteur de conserver le modèle qu'il a adopté à sa session de 2000 pour présenter son rapport à l'Assemblée générale.

5. Utilisation des services de conférence

8. À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat sans imposer le quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

9. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il convient de préciser que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles mentionnés.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 23* (A/62/23), chap. I, par. 31.

Annexe

A. Questions que le Comité spécial doit examiner en 2008

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (résolution 2911 (XXVII), décision 37/421 et résolution 62/120 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolutions 55/146 et 60/120 de l'Assemblée générale et rapport du Secrétaire général (A/56/61, annexe)]	"
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et questions connexes (résolution 62/112 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités, économiques et autres, préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 62/113 de l'Assemblée générale)	"
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 62/114 de l'Assemblée générale)	"
Moyens d'étude et de formation offerts par des États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 62/115 de l'Assemblée générale)	"
Îles Falkland (Malvinas) [décision 58/316 de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	
Gibraltar (décision 62/523 de l'Assemblée générale)	"
Sahara occidental (résolution 62/116 de l'Assemblée générale)	"
Nouvelle-Calédonie (résolution 62/117 de l'Assemblée générale)	"
Tokélaou (résolution 62/121 de l'Assemblée générale)	"
Samoa américaines (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Anguilla (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Bermudes (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Îles Vierges britanniques (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Îles Caïmanes (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Guam (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Montserrat (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Pitcairn (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Sainte-Hélène (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Îles Turques et Caïques (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Îles Vierges américaines (résolution 62/118 A et B de l'Assemblée générale)	"
Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires (résolution 62/118, par. 7 e) et 13, de l'Assemblée générale)	"
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (résolution 62/120, par. 7 b) de l'Assemblée générale)	Sera examinée par les organes compétents lorsqu'ils étudieront les différents territoires
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution 62/119 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial en date du 12 juin 2006 concernant Porto Rico (A/62/23, par. 26)	"
Plan des conférences (résolution 62/225 de l'Assemblée générale)	"
Question de la tenue d'une série de réunions hors Siège (A/AC.109/2007/L.14, par. 2 et 3)	"
Question de la liste des territoires auxquels la Déclaration est applicable (A/AC.109/2007/L.14, par. 11)	"

B. Projet de programme de travail et de calendrier du Comité spécial

Jeudi 28 février (1 séance)	Organisation des travaux
Mars-avril (2 séances)	Organisation du prochain séminaire pour la région du Pacifique
Lundi à vendredi, 9-13 juin (5 séances)	Diffusion d'informations sur la décolonisation Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires Question de Gibraltar Question du Sahara occidental
Lundi et mardi, 16-17 juin (3 séances)	Décision du Comité spécial en date du 12 juin 2006 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Mercredi à vendredi, 18-20 juin (3 séances)	Question de la Nouvelle-Calédonie Questions d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines Question des îles Falkland (Malvinas)
Lundi à mercredi, 23-25 juin (3 séances)	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies Rapport du Séminaire pour la région du Pacifique
Jeudi et vendredi, 26-27 juin (2 séances)	Activités, économiques et autres, préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations Question des Tokélaou